

**Arrêté du Président N° A2022-0064**  
Nomination d'un membre au Conseil d'Administration du CIAS

**Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s en date du 16 juillet 2020 ;
- Vu** la délibération DEL 2020-07-234 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Président ;
- Vu** l'arrêté AD2020\_74 du 22 septembre 2020 ;
- Vu** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 15 septembre 2020 fixant à 24 le nombre d'administrateurs du CIAS ;
- Vu** la démission de Madame Martine de QUELEN de son poste d'Administrateur ;
- Vu** la proposition de la Croix Rouge en date du 09 juin 2022;

**Arrête :**

**Article 1er :** est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :

**Monsieur Jérémy TOMYN** en qualité de représentant de la Croix Rouge du secteur de Guingamp.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Président est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil d'Agglomération.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à **Monsieur Jérémy TOMYN**.

**Article 5 :** Le Directeur Général des Services de Guingamp-Paimpol Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Guingamp, le 23 juin 2022

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

